

Traitement de l'étanchéité à l'air : Solutions produits et test I

Synthèse de la rencontre

Avec la Réglementation Thermique 2012, l'étanchéité à l'air des bâtiments fait partie intégrante des exigences, en terme de moyens et surtout en terme de résultats. Depuis lors, une offre variée de produits s'est développée pour offrir une solution à tout type de chantier et pour chaque cas de figure.

La RT 2012 fixe des objectifs en matière de performance de l'enveloppe du bâtiment et impose une justification du niveau atteint en fin de travaux pour les bâtiments d'habitation neufs dont la demande de permis de construire a été déposée depuis le 1^{er} janvier 2013.

En France, les seuils réglementaires de coefficient de perméabilité appelé Q4Pa-surf. sont les suivants : • 0,6 m³/(h.m²) pour les maisons individuelles • 1 m³/(h.m²) pour les logements collectifs. Ces valeurs représentent le débit de fuite par m² de surface déperditive hors plancher bas sous une dépression de 4 Pa. Dans l'existant, les valeurs de référence sont : • 0,8 m³/(h.m²) pour les maisons individuelles • 1,2 m³/(h.m²) pour les logements collectifs • 2,5 m³/(h.m²) pour les autres usages.

La norme européenne impose un test réalisé sous un différentiel de pression intérieur et extérieur de 50 Pascals. Le résultat est exprimé en Volume par Heure. Les labels allemand "PassivHaus" et suisse "Minergie-P" ont des exigences très élevées ; • ≤ 0,6 vol/h. ≈ 0,16 m³/(h.m²) dans le neuf • ≤ 1 vol/h pour le label Passiv Enephit en rénovation.

Les mesures de perméabilité à l'air sont réalisées *in situ* suivant le principe qui consiste à mettre en dépression ou en surpression mécaniquement le bâtiment testés. Dans la majorité des cas, un matériel de type porte soufflante est mis en place dans une ouverture du bâtiment. Les fuites d'air peuvent être perçues à la main ou mises en évidence par fumigène, anémomètre ou caméra thermographique infrarouge.

Les intervenants

Jean-Louis HYOLL
Practee Formations
[Consultant]

Rodrigue TEILLIEZ
SAMÉRIENNE de
Menuiserie
[lots : Charpente,
Menuiserie intérieure,
plâtrerie / Isolation]



Les solutions produits

Pour garantir une bonne étanchéité à l'air, il existe une multitude de solutions produits, certains points de vigilance sont à retenir.

Maçonnerie : Appliquer un enduit sur les maçonneries et gérer les traversées de parois.

Menuiseries : Privilégier une classe d'étanchéité à l'air A4 et être vigilant à la jonction avec le support.

Les traversées de parois : Il faut prévoir des produits adaptés (adhésif avec primaire d'accroche, bande buthyl...) et arrêter les solutions habituelles qui ne sont pas durables dans le temps.

Plots électriques : Les plots électriques "étanches à l'air" doivent être utilisés uniquement quand le revêtement intérieur (cloisonnement) joue le rôle de barrière d'étanchéité à l'air.

Les membranes intérieures : Le recouvrement des lés doit être de 10 cm et un adhésif adapté permet la jonction entre eux. Elle doit être reliée aux menuiseries et à la dalle ou plancher. Les traversées doivent être gérées.

Les membranes extérieures : Ecran de sous-toiture ou pare-pluie HPV (Hautement Perméable à la Vapeur d'eau) doivent être rendus étanches au vent pour éviter les courants d'air à l'intérieur de l'isolant. Utiliser des adhésifs pour relier les lés, sans oublier les jonctions avec les pignons, fenêtres de toit, traversées de parois, etc.

Ceci est une synthèse. la présentation complète de l'intervenant est mise à disposition des participants.